

ESPACE MILITAIRE

Soutien psychologique

Soutien dans l'armée de Terre

Le soutien psychologique dans l'armée de Terre est défini par la directive de 2017.

Soutien dans la Marine nationale

Avant le départ, les marins sont informés de l'existence du dispositif ministériel d'écoute psychologique (N° vert 08 08 800 321) et disposent d'un fascicule préparé par le service de psychologie de la Marine (SPM).

Soutien dans l'armée de l'Air et de l'Espace

La cellule de soutien médico-psychologique de l'armée de l'Air et de l'Espace fait partie du réseau de professionnels qui assure le soutien des personnels pendant la mission.



Soutien dans la Gendarmerie nationale

Les acteurs du soutien médico-psychologique (dispositif interarmées) sur le théâtre travaillent en lien avec la section psychologie soutien et intervention (PSI) de la Gendarmerie Nationale qui assure une veille psychologique pour ses personnels avant et après le déploiement

